

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-189/SG/ESJ portant organisation de l'épreuve écrite du certificat d'aptitude pédagogique, régime métropolitain, session 1972.

n° 72-189/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

9 février 1972

Numéro JO

n° 4 du 25/02/1972

Date du numéro

25 février 1972

TEXTE INTÉGRAL

Les épreuves écrites du certificat d'aptitude pédagogique, session. ouverte hors de la Métropole en 1972, se dérouleront dans une salle du Ministère de l'Enseignement à Djibouti le Jeudi 16 mars 1972 de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30. La commission de surveillance sera composée comme suit : Président : Mme Poltevin, I.D.E.N : Membres

- M. Bordenave, conseiller pédagogique
- M. Sauleau, conseiller pédagogique
- Mme Achard, directrice de la section, normale
- M. Grimigni, conseiller: pédagogique.